

LA GRAMMAIRE TRADITIONNELLE

Carmen- Ștefania STOEAN

1. Qu'est-ce que la grammaire traditionnelle?

Aucun terme n'est défini de façon innocente. Suivant le point de vue adopté et la visée poursuivie, un même terme se voit attribuer des définitions différentes qui pourraient se recouper sans pour autant se recouvrir complètement.

C'est le cas du terme *grammaire*, pour lequel les références consultées indiquent jusqu'à douze définitions [1, p. 117-119, 2, p. 10-12, 5, p. 14, 6, p. 41, 7, 10, p. 167-168, 13, p. 214, 14, p. 84.]. Trois en sont les acceptions sur lesquelles portent ces définitions. Sensiblement différentes les unes des autres" [2, p. 11], elles paraissent être les plus fréquentes et désignent:

- „1. un certain fonctionnement interne caractéristique d'une langue donnée;
2. l'explicitation plus ou moins méthodique de ce fonctionnement;
3. la méthode d'explicitation suivie." [2, p. 11]

Dans sa *première acception*, *grammaire* renvoie à la *grammaire intériorisée*, „entité à la fois psychogénétique et psycho-sociale dont on postule l'existence au cœur de pratiques langagières propres à une communauté donnée." [2, p. 10] On parle aussi, dans ce cas, de *compétence linguistique* ou de *compétence communicative*.

Il s'agit d'"un principe d'organisation interne, propre à une langue donnée" [2, p. 10], que ses usagers intériorisent au fur et à mesure que leur connaissance de cette langue progresse.

Cette conception laisse entendre que les pratiques langagières, quelque diversifiées qu'elles soient, reposent sur „des régularités repérables", sur „une organisation dont on peut rendre compte rationnellement." [2, p. 10] Autrement dit, une langue fonctionne grâce à un système de règles commun à toute une communauté sociale et approprié de façon implicite ou explicite par ses usagers. L'existence de ce système, qu'on peut isoler et décrire méthodiquement, a été contestée depuis l'Antiquité. Pendant que certains philosophes grecs „ne voulaient reconnaître dans la langue qu'irrégularités et désordre" [Ducrot &

Todorov 1972 in 2, p. 171], des grammairiens du XVII-ème siècle „estimaient qu'une langue vulgaire comme le français ne pouvait avoir de règles." [2, p. 13]

Ce principe d'organisation ou grammaire intériorisée n'est pas accessible directement mais „par le biais de ses manifestations externes" (normales ou pathologiques), „sous la forme d'une description ou d'une simulation dans le cadre d'un ouvrage de référence, d'un programme de langue, d'un manuel." [9, p. 33]

Dans sa *deuxième acception*, *grammaire* définit „la connaissance méthodique et explicite élaborée par les grammairiens et linguistes à partir de l'observation des manifestations d'une grammaire intériorisée donnée." [2, p. 16] Cette connaissance prend la forme d'une *description* „des régularités, règles ou normes caractéristiques d'une langue" [2, p. 10] qui représente en fait une „démarche de catégorisations des unités de la langue et de mise en relation de ces catégories (les parties du discours, leurs paradigmes morphologiques et les règles syntaxiques des approches traditionnelles, par exemple)" [2, p. 16]

Plusieurs descriptions du système interne d'une langue et de son fonctionnement sont possibles car chacune dépend du point de vue théorique adopté et de l'emploi auquel on la destine. Ainsi, par exemple, au point de vue théorique, si dans une approche traditionnelle la description du français distingue entre la *morphologie* qui s'occupe de „l'étude des mots et des classes des mots" et la *syntaxe*, consacrée à l'étude de l'"agencement des phrases" [10, p. 167], dans une approche structurale on parle de la *segmentation de la phrase en constituants immédiats*.

Suivant l'emploi qu'on peut faire de ces descriptions, on distingue plusieurs *types de grammaire(s)*:

„la *grammaire d'enseignement*, un produit sous la forme de propositions ou de suggestions pédagogiques en vue de présenter la grammaire; la *grammaire d'apprentissage*, destinée à être directement utilisée par l'apprenant(sous la forme

d'un manuel ou d'un ouvrage indépendant orienté vers l'apprentissage de la grammaire);

la grammaire de référence, ouvrage de base qui vise à présenter la grammaire d'une langue soit de manière descriptive, soit de manière prescriptive, soit les deux; elle se situe donc au point de jonction entre la grammaire pédagogique et la grammaire linguistique;

la grammaire linguistique comprend d'un côté les grammaires de référence à caractère non normatif et, de l'autre, les ouvrages scientifiques...servant à décrire de la manière la plus exhaustive qui soit (sans visée normative) la connaissance intériorisée d'un usager de langue ou à en proposer un modèle abstrait;

la grammaire pédagogique renvoie aux manifestations concrètes de la compétence grammaticale de l'usager de langue, telles que perçues par le didacticien. Elle se présente...sous la forme d'un ensemble de directives." [9, p. 54-55]

Plus proche(s) des faits observés, la(les) description(s) d'une langue est(sont) plus analytique(s) et s'appuie(nt) sur **un corpus**, „recueil de productions réellement attestées" sur lequel on travaille et dont le choix est aussi déterminé par l'option théorique (parfois même idéologique) et par la finalité de l'activité classificatoire. Ainsi, par exemple, si au XVI-ème siècle les grammairiens Ramus et Meignet choisissent comme objet de leur étude les usages du peuple de Paris, au XVII-ème siècle, Malherbe et Vaugelas étudient le français de la Cour du roi, pour arriver aux XVIII-ème et XIX-ème siècles à l'étude du français des grands écrivains ou bien du français de la bourgeoisie parisienne. [2, p. 13-14]

Par contre, à un niveau supérieur de réflexion, se trouve **la simulation** définie comme une „construction abstraite et hypothétique par laquelle on essaie de reproduire, de simuler le mécanisme d'engendrement des phrases bien formées qu'on postule au sein d'une grammaire intériorisée donnée." [2, p. 16]

En fait, il s'agit d'un **modèle de structuration** et de **fonctionnement** d'une langue que les grammairiens et/ou les linguistes construisent à partir „de l'intuition linguistique d'un locuteur-auditeur idéal qui en aurait une compétence parfaite." [2, p. 13] et s'appuyant sur des présupposés théoriques explicites ou non. On parle, dans ce cas, des **modèles traditionnel, structural, génératif-transformationnel**, etc.

Dans sa **troisième acception**, enfin, **grammaire** définit „un point de vue particulier sur le savoir

grammatical propre à une langue, une école de pensée particulière, une théorie sur le fonctionnement interne des langues". [2, p. 11]

La référence est faite, dans ce cas, au(x) champ(s) théorique(s) qui sous-tend(ent) la simulation.

En fonction des concepts théoriques adoptés, le grammairien /linguiste choisit les manifestations de la grammaire intériorisée qui seront observées, analysées et décrites et sur lesquelles s'appuient la réflexion qui va l'amener à élaborer **le modèle métalinguistique** qui nous permettra de distinguer par la suite entre *grammaires traditionnelle, structurale, générative-transformationnelle*, etc. [16, p. 16]

2. La grammaire comme modèle

Un **modèle métalinguistique** représente donc „l'ensemble des concepts et des raisonnements à partir desquels le linguiste ou le grammairien cherche à décrire ou à simuler la grammaire intériorisée commune à un sous-ensemble des sujets parlant une langue." [2, p. 22]

Tout modèle métalinguistique relève „d'un point de vue théorique" qui régit l'activité d'observation, de sélection et de description des manifestations de la grammaire intériorisée mais aussi d'une „tradition culturelle, philosophique, métaphysique" propre au contexte (lieu et époque) où il se construit. En même temps, un modèle métalinguistique est influencé par la langue à partir de laquelle il a été élaboré et, malgré la vocation universelle qu'on leur attribue depuis l'Antiquité, aucun modèle n'est parvenu jusqu'à aujourd'hui à rendre compte de façon satisfaisante de n'importe quelle langue analysée. [2, p. 28]

Le point de départ de la construction des modèles métalinguistiques est l'idée – déjà citée – conformément à laquelle toute grammaire intériorisée (ou compétence linguistique) a une structure rationnelle (elle est donc organisée) qui peut être explicitée. C'est pourquoi le rôle d'un modèle est „de rendre compte de manière systématique et partiellement hypothétique" [2, p. 22] de l'activité langagière. Suivant **les objectifs à atteindre** que les créateurs de modèles se proposent, la littérature de spécialité identifie **deux types de modèles**:

a. le modèle taxinomique ou **taxinomique**, basé sur la théorie de la classification et qui „se limit(ent) en apparence, à sélectionner, classifier, décrire les relations observées" [2, p. 23]. On considère que le modèle de la grammaire traditionnelle et celui de la grammaire

structurale appartiennent à cette catégorie.

b. le modèle hypothético-déductif, basé sur la construction - à partir d'un nombre fini d'observations - „d'hypothèses permettant de rendre compte abstraitement d'un grand nombre de faits non observés mais virtuellement possibles.” [2, p. 23] On range dans cette catégorie le modèle glossématique et le modèle génératif-transformationnel.

Pour certains spécialistes, les modèles relevant de la première catégorie ne s'appuient pas sur une réflexion théorique sur le langage. D'autres considèrent qu'un modèle basé exclusivement sur l'observation et la classification des faits n'a d'autres résultats qu'une réorganisation des données et non pas la construction d'hypothèses sur le type d'organisation qui engendre les faits linguistiques observés. [15, p. 14-15]

Par contre, Besse et Porquier [2, p. 23] ne trouvent pas cette distinction réellement fondée. Ils considèrent que même les modèles de la première catégorie s'appuient sur un mécanisme hypothético-déductif (qui, il est vrai, n'est pas aussi élaboré que pour les modèles de la seconde catégorie ni toujours explicitement formulé) qui permet l'identification d'une régularité au delà de la diversité de ses manifestations externes et rend possible la constitution des classes d'unités significatives d'après les caractéristiques communes aux constituants de chaque classe.

3. La théorie des parties du discours

Le modèle métalinguistique de la grammaire traditionnelle relève au point de vue théorique de la théorie des parties du discours et, au point de vue culturel de la culture grecque, point d'origine du monde occidental. Son appareil conceptuel et ses classifications sont inspirés par „l'organisation apparente propre à la langue grecque”, ce qui explique les difficultés affrontées par „les grammairiens pour appliquer ces concepts et classifications au latin, puis aux langues de l'Europe occidentale.” [2, p. 26] Il faut également rappeler que ces concepts n'ont pas été depuis le début de nature grammaticale mais philosophique. Ils ont été élaborés dans le cadre „ des spéculations métaphysiques des philosophes grecs antiques” pour expliquer de façon rationnelle „ la nature des choses (la physique) et de la pensée (la logique) [2, p. 25] Et l'influence de cette origine philosophique se fera sentir dans l'organisation de toutes les grammaires traditionnelles, à travers les millénaires.

La théorie des parties du discours repose sur le postulat que l'unité minimale de la langue est **le mot**. Isolé dans un ensemble plus vaste d'éléments sur des critères de „signification, autonomie, flexion”, le mot représente la base de l'analyse linguistique [4, p. 7], se trouvant au centre de la réflexion sur le langage. [8, p. 92] C'est pourquoi cette théorie s'intéresse à **la nature** des mots et limite l'analyse grammaticale ”à une définition (et classification, n.s.) des parties du discours.” [id.]

„La notion de partie du discours définit l'articulation entre...**le lexique** qui décrit les unités de la langue” sur la base de leurs caractéristiques intrinsèques „et **la syntaxe** qui énonce les règles de combinaison de ces unités” sur la base de leurs caractéristiques extrinsèques.[8, p. 72] Les parties du discours sont le résultat „**du découpage** de la chaîne parlée et plus encore de la chaîne parlée écrite” ayant pour but d'abord „d'enseigner à écrire” et ensuite „d'étudier le rapport entre le langage et la réalité.” [4, p. 7]

De ces objectifs découlent **les fonctions** qu'on leur a assignées au fil du temps. Trois sont ces fonctions:

- une fonction **extralinguistique** qui consiste en l'adéquation de la proposition, au sens logique du terme, avec la description du monde;
- une fonction **pratique** qui les fait servir à l'apprentissage de l'écriture d'une langue maternelle et aider à la traduction d'une langue à l'autre;
- une fonction **théorique** qui permet d'édicter des règles grammaticales générales portant sur des classes générales [4, p. 6]

Les critères de classification des parties du discours sont assez **nombreux** et **hétérogènes**. Ce sont des critères morphologique, sémantique, fonctionnel, communicationnel qui se retrouvent dans la définition de chaque partie. [id.]

Pour Gary-Prieur, trois sont les critères, souvent complémentaires, „qui fondent la définition des parties du discours:.....le sens, la forme et la fonction syntaxique de l'unité lexicale.” [8, p. 81]

Le critère sémantique a permis la distinction des unités lexicales d'après leur sens qui les caractérise. [8, p. 81] On a séparé ainsi les noms qui désignent **une substance** (les noms communs) des noms qui désignent **une action** (les verbes) et de ceux qui désignent **une qualité** (les adjectifs). Ce critère reprend les catégories de la pensée, donc de la logique.

Le critère morphologique fait la distinction des parties du discours d'après leurs propriétés

flexionnelles. Ainsi, par exemple, le verbe a une flexion verbale (les conjugaisons), le substantif a une flexion nominale (le genre, les cas) tandis que les adverbes n'ont pas de flexion.

Le critère fonctionnel classe les parties du discours d'après les relations qu'elles entretiennent dans la construction de la phrase. **Les déterminants** se définissent par le fait *qu'ils déterminent* le substantif; **les adverbes**, par leur rapport au verbe [8, p.82-83]. De façon générale, une même partie du discours est définie par plusieurs critères à la fois. Les prépositions et les conjonctions sont définies par des critères fonctionnel et morphologique; le critère sémantique n'opère pas car ce sont des unités vides de sens, n'ayant pas de signification spécifique. [8, p.83]

L'application de ces critères a mené à la constitution d'un inventaire des parties du discours dont le nombre a peu varié au fil du temps. Varron (1er siècle av. J.C.), par exemple, dénombre huit parties du discours- le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la conjonction, la préposition, l'interjection. Grevisse (2-ème édition) en établit neuf: nom, article, adjectif, pronom, verbe, adverbe, préposition, conjonction, interjection. [8, p.77]

L'ordre dans lequel les parties du discours figurent dans une grammaire (un livre de...) n'est pas indifférent et il n'a pas beaucoup changé depuis l'Antiquité. A cette époque-là, cet ordre correspondait à un principe philosophique et logique. Le nom était toujours le premier, suivi immédiatement du verbe car l'existence (désignée par le nom) précède l'action (désignée par le verbe). Non seulement toutes les grammaires traditionnelles ouvrent le volet *morphologie* par le nom mais même les grammaires structurales commencent leurs descriptions avec le groupe nominal. La description des parties du discours constitue le seul volet des grammaires traditionnelles et le premier des grammaires traditionnelles modernes (celles des XIX-ème et XX-ème siècles), *la morphologie*. Le second volet, *la syntaxe*, se développera beaucoup plus tard, au XIX-ème siècle à peine.

Evidemment, dès sa constitution, la théorie des parties du discours a été sujette à des critiques et même à des contestations véhémentes, qui ont d'ailleurs contribué à son développement ultérieur.

Les critiques qui lui sont adressées portent sur:

1. la prétention à *l'universalité*. Partant du principe que toutes les langues ont des propriétés communes qui reflètent les propriétés de l'esprit humain, les grammairiens anciens ont conclu que l'inventaire des parties du discours doit être universel. Mais, dès

qu'on a essayé d'appliquer les catégories grammaticales inventoriées pour le grec au latin d'abord, aux langues de l'Europe occidentale ensuite et même aux langues n'appartenant pas au groupe indo-européen, on s'est rendu compte des différences. Les catégories *nom, verbe, pronom* se retrouvent dans la plupart des langues connues. Par contre, *l'article* par exemple, présent en grec et en français, n'existe pas en latin. [8, p. 77-78]

2. l'absence d'*une base scientifique* de partition: «...une bonne classification ne peut, de toute évidence, s'appuyer *simultanément*, sur plusieurs caractères. [Tesnière in 11, p. 94] On l'a vu, les classes de parties du discours sont établies sur des critères formels, sémantiques et fonctionnels qui «autorisent des glissements insidieux» d'une classe à l'autre et d'un niveau à l'autre. Ainsi, par exemple, *la locution adverbiale* est définie par le critère fonctionnel (même *fonction* que l'adverbe) tandis que l'adverbe n'est pas défini par une fonction mais par une *forme* et par l'absence d'un certain environnement. [11, p. 94]

3. *l'insuffisance des définitions*. Les grammairiens se sont avérés incapables de «formuler les propriétés communes et spécifiques à chaque classe», celles que tous les membres d'une même classe partagent de manière exclusive. C'est pourquoi on arrive à pouvoir faire entrer n'importe quoi dans telle ou telle classe. Si le verbe est un mot indiquant l'action, pourquoi on ne retrouve pas dans la même classe: *faire, arriver, écrire*, mais aussi *action, départ, lecture*? [id.]

4. *l'hétérogénéité des classes*. Définies par des critères «vagues et hétérogènes», les classes de parties du discours «se chevauchent et s'entrecroisent» [Bloomfield in 11, p. 93], pouvant même échanger leurs identités [Sapir in id.] La classe la plus condamnée est celle de l'adverbe, considérée «la classe poubelle» car on y a mis «tous les mots dont on ne savait que faire.» [Pottier in id.]

5. *la difficulté de classification* de certaines unités. Il y a des unités de la langue qui ne trouvent pas une place convenable dans le schéma traditionnel des parties du discours. *Oui* est traité comme adverbe mais aussi comme phrase. [11, p. 95]

6. *l'instabilité du nombre des parties du discours*. A partir de la liste des huit parties du discours fournies par l'Antiquité, on en est arrivé à l'époque moderne à neuf, à douze et même à vingt-trois. Cette variation est le résultat de regroupements et de dégroupements des classes initiales qui prouvent

que « le principe (de partition, n.s.) adopté n'est pas d'une grande solidité ni d'une clarté indiscutable. » [Brunot in 11, p. 96]

7. *L'absence d'organisation systématique.* La partition n'a pas de principe explicite ni de logique. Les relations *systématiques* entre les classes ne sont pas envisagées. « Elle ne suggère pas l'idée d'une structure hiérarchisée dans laquelle l'existence de niveaux permettrait d'opérer des regroupements qui rendraient compte des affinités entre classes, par exemple, d'une parenté plus étroite entre noms et pronoms ou adjectifs et adverbes qu'entre articles et interjections. »

[11, p. 97]

8. *L'adéquation à l'égard du mot.* Le « caractère illogique » de ce classement résiderait dans la dépendance à l'égard du mot. On attribue à une classe de mots des propriétés que le mot ne peut pas assumer seul mais en combinaison avec d'autres mots appartenant à des classes différentes. Le substantif se caractérise par la possibilité d'assumer la fonction de sujet, objet direct, objet indirect. Or, jamais le substantif ne remplit ces fonctions seul, mais dans un syntagme avec l'article, au moins.

[11, p. 97]

Après « ce déluge de critiques » [11, p. 98], il paraît qu'il n'y ait plus rien à dire pour essayer de sauver la face de cette partition traditionnelle. Et pourtant, quelque justifiées que soient ces critiques, il ne faut pas oublier que :

1. l'établissement des catégories ou parties du discours est le résultat de « plusieurs siècles de minutieuses observations et d'ingénieuses théorisations. » [9, p. 5]

2. « ...même si chaque époque et chaque tendance déchiffraient à leur façon les modèles légués par les Grecs, les conceptualisations fondamentales du langage de même que les classifications de base sont restées constantes » [Kristeva in 2, p. 26] et ont influencé les théories et les systématisations en Europe.

3. la stabilité des parties du discours à travers les siècles s'explique non seulement par le fait que les grammairiens se transmettent de génération en génération la même grille d'analyse [8, p. 77] mais aussi et en tout premier lieu, par « l'efficacité pratique » de la classification [4, p. 5]

4. la théorie des parties du discours est le travail d'un vrai linguiste (même s'il s'agit de plusieurs au fil des millénaires) qui a réussi à transformer la « collection grammaticalement amorphe de 'noms' » qu'était la langue dans « une taxinomie rigoureuse selon laquelle *tout mot* grec relève d'une des huit

classes appelées 'parties du discours' et d'*une seule*. » [4, p. 21-22]

5. le critère fondamental de classification est la conformité du nom à la « notion propre » qui définit une classe. Même si cette notion inclut des données morphophonologiques, le constituant essentiel est de nature sémantico-syntaxique; c'est *un signifié*, différent pour chaque classe. [id., p. 22]

6. les critères de classification, aussi hétérogènes qu'ils soient, ne sont pas appliqués simultanément mais dans *une certaine chronologie*: les critères morphosyntaxiques d'abord, les critères sémantiques ensuite. Dans ce cas, l'hétérogénéité n'est plus à bannir.

7. même les linguistes qui, contestant la validité scientifique de la partition, ont essayé d'en proposer une autre, n'ont pas renoncé à la nomenclature déjà établie: nom, verbe, adjectif, adverbe.

8. Les théories développées pour remédier aux insuffisances de la théorie des parties du discours ou tout simplement pour la remplacer ou bien ont échoué (à voir Damourette et Pichon), ou bien ont eu une reconnaissance limitée.

9. d'autres théories, tel le fonctionnalisme ou la grammaire générative-transformationnelle, reprennent les classes traditionnelles de mots et la terminologie.

10. la théorie des parties du discours permet de passer du particulier (description d'une phrase composée d'unités lexicales) au général (description d'un schéma syntaxique abstrait). C'est la première généralisation rencontrée dans le domaine de la grammaire. [8, p. 73]

11. le fait que depuis et pendant son élaboration, la théorie des parties du discours n'a cessé et ne cesse de susciter des débats et des controverses, stimulant même le développement d'autres théories, est un argument fort en faveur de sa puissance: ses classifications s'avèrent incontournables.

4. Histoire de la grammaire traditionnelle

Comment est-elle née, en fait, cette théorie des parties du discours, premier volet du modèle appelé *grammaire traditionnelle*? Et *la grammaire traditionnelle*, comment s'est-elle constituée?

Héritant des Phéniciens les figures consonantiques, les Grecs ont inventé, au début du premier millénaire av. J. C., un alphabet qui leur permettra de mettre au point *l'écriture alphabétique*, « pénétrante analyse du flux sonore du discours en unités minimales distinctives » (voyelles et consonnes) [9, p. 4] A partir de cette invention, une véritable science va se développer, *la tekne*

grammatikè ou *ars grammatica*, l'art de tracer et d'arranger les lettres sur une surface (gramma=lettre). [9, p. 4]

Dans la tradition occidentale, c'est d'abord la face écrite du langage qui devient sujet de réflexion. La réflexion sur la grammaire sera une conséquence de et ira de pair avec la réflexion sur l'écriture.

Les premières spéculations philosophiques des Grecs sur le langage datent du 5^{ème} siècle av.J.C.

Les sophistes s'intéressaient à l'origine du langage, à son adéquation au réel et même aux conditions **du dire vrai** ou du **bien dire**. [4, p. 13] Pour eux, les langues (y compris les langues des barbares) étaient « des collections de noms, c'est-à-dire des désignations correspondant à des êtres, à des choses (objets, états, etc.) référentiellement spécialisées, mais grammaticalement indifférenciées. [4, p. 12]

Protagoras invente la première catégorie grammaticale, **le genre**, et ses réflexions sur **les classes de phrases** (souhait, question, ordre) le font rencontrer **le mode du verbe**. Toujours en rapport avec le verbe, **Prodicos** parle de la « correction des noms. » Quant à **Hérodote**, il établit des équivalences de vocabulaire mais non pas grammaticales entre le grec et les langues barbares.

Platon (429-347 av.J.C.) s'occupe des problèmes du langage dans deux de ses dialogues, *Cratyle* et *le Sophiste*. Son approche du langage est évidemment philosophique et logique mais cela ne l'empêche de faire la plus importante découverte de l'histoire de la grammaire. Il discute de la conformité des noms aux choses, considérée comme une condition sine qua non pour que le langage remplisse sa fonction de représentation du monde et aussi de la réalité conventionnelle ou naturelle des langues humaines. Il identifie **une différenciation fonctionnelle** du lexique analysé et, sur la base de cette différenciation, il opère la distinction entre **le nom** et **le verbe: onoma-rhèma**. **Onoma** désigne tout syntagme remplissant la fonction de sujet (donc pas seulement le substantif) et **rhèma** désigne tout syntagme remplissant la fonction de prédicat (le verbe en étant le représentant typique mais pas le seul).

A ce qu'on voit, il s'agit d'une distinction plus logique, fonctionnelle que morphologique du moment que les deux espèces ne se réduisent pas au nom (substantif) et au verbe uniquement. Onoma et rhèma constituent les deux premières parties du discours isolées dans la chaîne écrite. Elles constituent **le logos**, unité de pensée ou phrase, susceptible d'être vrai(e) ou faux(fausse) et censé(e) « dire quelque chose. »

Pour Platon, on parle de logos chaque fois qu'il y a « mélange » au minimum d'un « nom » (onoma) désignant un actant (protton) et d'un „verbe” (rhèma) référant à une action(praxis). [4, p. 14]

Aristote (384-322 av.J.C.) étudie le langage de plusieurs points de vue:

1. au point de vue *philosophique*, il envisage le langage comme organe et soutien de la pensée et instrument de la logique;

2. au point de vue *communicatif*, il envisage le langage comme instrument d'agir sur autrui et sur soi-même pour convaincre, pour séduire et comme source du plaisir poétique. Aristote distingue donc ce qu'on va nommer plus tard *fonctions communicatives*. [16, p. 34];

3. au point de vue *grammatical* (on pourrait même dire *linguistique*), il s'occupe de différents aspects de la structure de la langue. Il étudie **le découpage de la chaîne parlée** et distingue «des unités phoniques élémentaires non significantes» (phonèmes) et «des unités plus complexes et significantes» (morphèmes) [6, p. 9] Il analyse la syllabe en ses éléments constitutifs, voyelles et semi-voyelles.

Il continue l'étude de Platon et précise la définition du verbe qui se distingue du nom parce qu' »il signifie en plus le temps. » [4, p. 15]

Aristote ajoute aux deux parties du discours de Platon une troisième et/ou une quatrième – **la conjonction et/ou l'articulation** – et formule des définitions pour tous ces points de vue:

- *la conjonction* n'a pas de signification et ne peut concourir à composer des unités significatives;

- *l'article* indique le début, la division ou la fin d'une phrase, il l'articule;

- *le nom* est significatif mais aucune des parties n'est significative en elle-même et ne contient pas l'idée de temps;

- *le verbe* a pour propriété majeure d'exprimer le temps et il est significatif;

- *la locution* est composée de parties ayant elles-mêmes une signification [2, p. 25].

Aristote découvre **la flexion** et isole la notion de **cas** (ptosis), fondé sur des critères morphologiques et sémantico-logiques, qui affecte le nom et le verbe et signale certains rapports (le nombre, l'ordre, l'interrogation) **Le cas** représente toute forme qui s'écarte du nominatif (pour le nom, exprimant le sujet) et de l'indicatif présent pour le verbe (prédicat par excellence de la proposition assertive). [4, p. 15] La découverte de la flexion lui permettra de distinguer entre **les mots flexionnels** qui ont une signification générale et une signification

secondaire et *les mots non-flexionnels* (ou invariables) qui n'ont pas de signification. Les premiers constituent la classe des parties du discours *signifiantes* ou *catagoremata*, les seconds la classe des parties du discours *consignifiantes* (employées comme accompagnateurs d'un nom ou d'un verbe) ou *syncatagoremata*.

En ce qui concerne *la phrase*, Aristote la considère la dernière des unités de la langue, le terme et la fin de l'étude du langage [16, p. 33] et reprend la même structure découverte par Platon: *logos=onoma + rhéma*.

On considère que la grammaire, «en tant que science et non plus seulement comme philosophie du langage» [6, p. 8], débute véritablement avec Aristote qui, dans ses ouvrages *De interpretatione* et la *Poétique* «lui fournit les notions fondamentales et son cadre théorique pour vingt siècles». [16, p. 33]

Les stoïciens (3-ème siècle av.J.C.)

La contribution des stoïciens à la théorie des parties du discours consiste «en une reprise, un élargissement et un remodelage sur des critères à la fois formels et sémantiques» de la liste d'Aristote de quatre ou trois parties du discours [4, p. 16] On apprécie qu'ils affinent l'analyse des parties du discours distinguées et proposent des catégories secondaires en élaborant ainsi une véritable théorie grammaticale qui n'est pas purement logique ou philosophique mais aussi morphologique: ils s'intéressent aux cas du nom et aux flexions du verbe, aux accords et aux fonctions. [9, p. 7]

Dans *la classe du nom* qui signifie *les qualités*, ils distinguent entre *le nom* qui exprime une qualité propre (le nom propre) et *l'appellatif* qui exprime une qualité commune (le nom commun), en en faisant deux parties du discours, ayant pour élément commun la flexion casuelle.

Le verbe est, formellement, un mot fléchi (mais sans *cas* qui appartient au nom) qui a quatre temps: présent continu, présent accompli, passe continu, passe accompli.[2, p. 25-26] Sa fonction est d'exprimer le prédicat.

L'article détermine le nom avec lequel il varie en genre et en nombre et peut être *défini* (= le démonstratif) et *indéfini* (= l'article au sens actuel du terme).

La conjonction qui comprend aussi la préposition est un mot non fléchi. Sa fonction est de liaison logique entre des phrases simples. La conjonction constitue avec les pronoms personnels, les pronoms relatifs et l'article grec une seule catégorie [2, p. 25] C'est pourquoi certains parlent de quatre

parties du discours (nom propre, appellatif, verbe et la catégorie commune mentionnée), d'autres en mentionnent cinq: nom propre, appellatif, verbe, article, conjonction. [2, p. 25-26, 4, p. 16] Ils proposent aussi des catégories secondaires, telles *les modalités* qui regroupent *le nombre, le genre, la voix, le mode, le temps et le cas*. [2, p. 25-26]

Les préoccupations des stoïciens pour l'étude de la langue et du discours se retrouvent dans la *Dialectique*.

Les grammairiens alexandrins ont le mérite d'avoir «donné naissance à la grammaire en tant que discipline autonome ayant pour unique objet d'étude la langue considérée dans son fonctionnement interne.» [2, p. 26]

Denys de Thrace (170-90 av.J.C.) écrit «la première grammaire systématique de la culture occidentale» [3, p. 14], *Tekhnè grammatikè* où il présente les bases de l'analyse du discours en parties. Il reconnaît huit parties du discours: le nom, le verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe, la conjonction. A ce qu'on voit, il s'agit des mêmes parties du discours d'aujourd'hui, moins l'interjection et l'adjectif. Il s'intéresse uniquement au grec, considérant les autres langues *des barbaros*, des gazouilles d'oiseaux incompréhensibles. [9, p. 8] Par rapport à la liste des stoïciens, il faut remarquer que:

1. l'appellatif n'est plus une partie autonome mais rangée sous le nom, comme une de ses espèces;
2. le participe, appartenant au nom (par la flexion casuelle) mais aussi au verbe (par le temps et la diathèse) devient une partie du discours indépendante;
3. l'article se scinde en article (= un mot qui accompagne le nom sans pouvoir le remplacer et a valeur anaphorique) et pronom (=un mot qui remplace le nom et a valeur déictique);
4. la conjonction est scindée en conjonction et préposition, qui peut se construire avec le nom et avec le verbe;
5. l'adverbe est un mot invariable, «appliqué au verbe». [4, p. 17]

Trois siècles après Denys de Thrace, **Appollonius Dyscole** rédige son traité *Sur la construction* où il reconnaît les huit parties du discours et conserve le même ordre de présentation: 1) le nom, 2) le verbe, 3) le participe, 4) l'article, 5) le pronom, 6) la préposition, 7) l'adverbe, 8) la conjonction. Cet ordre présente une certaine signification que Appollonius Dyscole justifie de la manière suivante: «le nom précède le verbe parce que l'action présuppose l'existence; le participe

‘participe’ du nom et du verbe et c’est une transformation du verbe; l’article ‘s’articule’ aux mots précédents mais pas au pronom, qui suit; le pronom vient après l’article car ce qui remplace suit ce qui accompagne; la préposition précède l’adverbe car elle se juxtapose au nom alors que l’adverbe se juxtapose au verbe et le nom précède le verbe. » [Lambert, p. 142-143 in 9, p. 8-9]

Plus tard, le participe sera ajouté au verbe et le nom sera scindé en substantif et qualificatif. Mais la grande contribution de Appollonius Dyscole à la théorie grammaticale est la prépondérance accordée, dans le classement des mots, au signifié. Sans exclure les critères formels, Appollonius Dyscole considère que les mots doivent appartenir à telle ou telle classe de parties du discours en fonction, tout d’abord, de leur « sens propre », de nature sémantique. «Ce ‘signifié’ ou ‘sens propre’...recouvre l’ensemble des traits qui composent son identité grammaticale.» [4, p. 19] Ces traits sont, principalement, *sémantiques*, de niveau abstrait (le nom signifie la substance avec la qualité, par exemple) mais aussi des *propriétés constructionnelles*: l’article accompagne le nom, le pronom le remplace, etc.

Les grammairiens latins n’ont rien inventé. Ils n’ont fait que transposer du grec au latin les parties du discours déjà découvertes. Pour assurer une similitude parfaite entre les deux langues, vu que le latin ne connaît pas l’article, ils ont inventé *l’interjection*. Et c’est ainsi qu’on a gardé *le même nombre* -huit- de parties du discours. Le parallélisme évident entre les deux langues justifiait la conviction des Latins que les parties du discours sont des catégories universelles et qu’en décrivant leur langue, ils décrivaient le langage. [9, p. 8] C’est *Varron de Rate*, auteur d’un traité de linguistique latine, *De lingua latina*, qui reprend les huit parties du discours: le nom, le pronom, le verbe, le participe, l’adverbe, la conjonction, la préposition, l’interjection.

A *Priscien de Césarée* on doit la première tripartition entre phonétique, morphologie et syntaxe, opérée dans son ouvrage *Institutions Grammaticales*.

Chez les Latins, à la différence des Grecs, la grammaire était apprise pour elle-même, comme un élément culturel, habitude reprise par les époques à venir.

Du Moyen Age à l’époque classique

A *l’époque médiévale*, la grammaire fait partie des trois arts du langage (trivium): la logique, la rhétorique, la grammaire qui se trouvaient à la base

de l’éducation. Au fur et à mesure que le latin parlé s’éloigne du latin écrit, ce dernier sera étudié comme une langue étrangère. Ce qu’on étudie essentiellement c’est la grammaire (c’est-à-dire les parties du discours, les conjugaisons et les déclinaisons de la morphologie latine). [6, p. 11] Au point de vue théorique, on assiste au développement d’une théorie philosophique qui s’intéresse aux modes de signification (des mots), aux principes universels selon lesquels le signe linguistique est lié aux mondes et à l’esprit de l’homme. Pour *les modistes*, la grammaire est la même dans toutes les langues qui ne diffèrent pas dans leur *substance* mais dans leurs *accidents* (qualités). [3, p. 15]

La Renaissance est témoin d’un intérêt accru pour la langue parlée (ou *les usages* de la langue). C’est ce qui explique la parution de grammaires des langues parlées en Europe, mais malheureusement, ces grammaires n’étaient que du latin transposé en français, allemand, anglais, etc. Cette transposition se justifie par le fait que la réflexion sur le langage n’a été menée qu’en s’appuyant sur une seule langue qui n’était pas une langue vernaculaire et elle devait justifier la conformité entre le latin / le grec et le français parlé car seule cette conformité rendait les langues vernaculaires dignes d’être étudiées. [3, p. 15]

A *l’époque classique*, époque de la raison cartésienne, la théorie dominante en matière de construction grammaticale est celle concernant les fondements logiques de la langue. La langue représente la pensée, sa structure reproduit la structure de la pensée, les relations logiques qui la fondent. Les catégories de la langue doivent s’appuyer sur les catégories de la pensée. C’est le fameux parallélisme logico-grammatical qui s’exerce dans la formulation des définitions et des règles de la grammaire traditionnelle jusqu’à l’époque moderne. L’ouvrage représentatif en est la Grammaire Générale et Raisonnée (dite de Port Royal) d’Arnauld et Lancelot (1660). Cette théorie va dominer le XVIII^e siècle aussi, comme l’illustre la Grammaire Générale de Beauzée (1767).

À la même époque, la grammaire commence à ne plus être seulement un répertoire de classes de mots et de règles. L’intérêt pour les régularités de la langue diminue en faveur de la préoccupation pour *la qualité de l’usage de la langue*. Progressivement, on fait la distinction entre *usage* et *bel/bon usage de la langue*. «Bien parler», c’était «connaître un ensemble de conventions, un code, celui de l’élite sociale.» [3, p. 16] Vaugelas par exemple publie des *Remarques sur la langue française* «érigeant en

norme du bon langage l'usage de la Cour et de quelques cercles privilégiés.» [id.] Les grammaires ne seront plus seulement *descriptives* mais aussi *normatives* et on parle de «fautes de français»: tout usage qui enfreint le code.

Aux XVIIIe et XIXe siècles, l'importance accordée à la grammaire scolaire et surtout à l'orthographe va donner encore plus de poids à la dimension normative de la grammaire traditionnelle. D'observateurs des usages, les grammairiens deviennent législateurs de la langue. C'est à cette époque que sont tracées les grandes lignes de la grammaire scolaire. **Charles François Lhomond** (*Eléments de grammaire française, 1780*) «sépare pour la première fois le nom de l'adjectif, définit le participe et fixe ainsi la liste des catégories qu'on apprend aujourd'hui.» [6, p. 12] Et c'est toujours Lhomond qui *met en relation le point et la phrase*.

François Urbain Domergue (*Grammaire française simplifiée, 1778*) sépare le premier *l'analyse grammaticale (la nature des mots)* de *l'analyse logique (les relations entre les propositions)*: on considérait jusqu'à lui que les relations entre les parties de la phrase complexe et plus encore entre les phrases du texte relevaient de la logique [6, p. 13]. Il prépare la voie à la découverte des *fonctions* des mots et à la constitution du second volet de la grammaire traditionnelle, *la syntaxe*. L'Antiquité ne nous a légué que deux fonctions, celles de *sujet* et de *prédicat*. Les XIXe et XXe siècles vont y ajouter: *le complément d'objet direct (1910)*, *le complément circonstanciel (1853)*, *le complément d'attribution* ou *complément d'objet second* (1920).

Pendant la période comprise entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XXe, on assiste au changement d'objectif d'étude des grammairiens: la grammaire latine sera délaissée au profit de l'acquisition de l'orthographe de la langue maternelle. Son apprentissage est à l'origine de «toutes les contorsions grammaticales» [6, p. 13] si critiquées mais difficiles à résoudre par les approches modernes.

5. Le modèle de la grammaire traditionnelle

De façon générale, on affirme que les grammaires traditionnelles sont *multiples*, car elles peuvent différer suivant la modalité de présentation des faits, la terminologie adoptée, le caractère partiel ou complet de la description. [12, p.13] Cependant, *l'objet* et *le schéma de représentation* sont identiques. Dans une acception moderne, la grammaire traditionnelle est définie comme «une

description complète des conventions grammaticales d'une langue, concernant *la rection* (les phénomènes d'accord) et *la flexion* (les phénomènes comme les conjugaisons, les déclinaisons, le nombre et le genre), *les modes de construction des phrases*, ainsi que *les règles orthographiques*». [id., p. 12] Autrement dit, «le champ de la grammaire se circonscrit aux unités significatives qui constituent des classes fermées, et aux relations entre ces classes qui apparaissent comme relativement stables.» [2, p. 18]

Les classes fermées sont les parties du discours – nom, pronom, adjectif, verbe, adverbe, préposition, conjonction, interjection – définies et caractérisées d'après leurs propriétés morpho-phonologiques et sémantiques générales. Cette description constitue le premier volet, *la morphologie*.

Les relations que les parties du discours entretiennent entre elles diffèrent d'après le type de phrase mais elles sont les mêmes pour l'ensemble des phrases constituant un type. La nature des relations est déterminée par les fonctions que les parties du discours remplissent dans la phrase et par le type de phrase, simple ou complexe. Ce qu'on étudie en fait ce n'est pas la phrase/l'énoncé réellement ou potentiellement échangé(e)s mais *un schéma formel et sémantique*, résultat d'un processus abstraitif draconien à partir de l'énoncé produit. [2, p. 18-19] Et cela parce que la description traditionnelle ne tient pas compte des réalités auxquelles pourraient renvoyer les phrases étudiées: elle ne tient pas compte «du contexte discursif dont l'énoncé est extrait, ni plus largement de la situation de communication pour laquelle il a été conçu.» [id.]

Pour réaliser la description morphosyntaxique d'une langue donnée, la grammaire traditionnelle opère avec *des définitions, des règles, des exemples* et *des exceptions*.

La définition, de nature morphosémantique, est censée préciser les caractéristiques propres à une classe et à elle seule.

Les règles sont censées expliquer le comportement morpho-phonologique et syntaxique des unités significatives constitutives des parties du discours. Elles vont de pair avec *les exemples* qui témoignent de la justesse de la règle et avec la liste *des exceptions* qui évoquent les situations où la règle ne s'applique pas mais une autre règle fonctionne. Cet ensemble *règle- exemple(s) – exceptions* est vivement critiqué.

Les règles d'abord.

Les deux caractéristiques principales sont les

suivantes:

a. elles adoptent l'hypothèse du parallélisme logico-grammatical;

b. elles sont non-explicites. [12, p. 14]

a. Le parallélisme logico-grammatical, hérité de l'Antiquité, impose qu'à chaque forme corresponde un sens et, inversement, tout concept grammatical doit avoir une forme linguistique qui l'exprime. Moeschler et Auchlin [12] en fournissent deux exemples; celui des conjonctions de subordination regroupées dans la même sous-classe d'après leur forme: la présence de *que* dans leur structure; celui des propositions concessives qui regroupent des expressions qui n'ont pas grand chose à voir avec le concept de concession mais qui se trouvent là pour respecter le principe *un sens-une forme*.

Les règles ont plutôt un *caractère particulier* car elles visent uniquement *les exemples* qui les accompagnent et laissent de côté la liste exhaustive *des exceptions*. Elles ne sont pas conçues comme *des instructions explicites* mais comme «des indications, destinées à venir en aide à un lecteur intelligent qui, d'une manière ou d'une autre, possède déjà la grammaire de la langue.» [15, p. 34] Si l'on interprète l'ensemble *règle-exemple-exception* comme «un ensemble d'instructions explicites, applicables mécaniquement», on verra qu'il permet «d'engendrer toutes sortes de séquences agrammaticales.» [id.]

Ruwet reproche aux règles de la grammaire traditionnelle de ne pas expliquer «les régularités profondes du langage» [15, p. 63] en se limitant à fournir des exemples dont le choix «relève souvent de critères tout à fait extérieurs à la description de la langue.» [8, p. 125]

Les exemples. Dans une grammaire traditionnelle, l'exemple «a pour fonction d'illustrer une règle, d'aider le lecteur à la comprendre et à la retenir, éventuellement de la préciser ou de la nuancer.» [8, p. 125] Cependant, le choix que le grammairien en fait est plutôt «d'ordre esthétique (faire lire des fragments de beaux textes) ou psychologique (délaisser le lecteur, que les règles de grammaire rebutent)» [8, p. 125] et non pas d'ordre argumentatif: ils ne cautionnent pas la description proposée ni ne servent au grammairien à argumenter ses descriptions.» [id.] Les faits illustrés par les exemples correspondent aux cas où il n'y a pas de contraintes d'application de la règle: vu que la règle n'explique pas les cas où des contraintes morphosyntaxiques ou sémantiques empêchent son application, les exemples ne s'y réfèrent pas. Ainsi, par exemple, la règle sur la formation du passif explique correctement le passage *La secrétaire aime le*

patron → *Le patron est aimé de la secrétaire* mais elle n'explique pas pourquoi *Le camp est entouré de des ennemis* n'est pas correct tandis que *Le camp est entouré par des ennemis*, l'est. Une autre insuffisance c'est que les explications accompagnant les règles «sont données en termes de signification.» [12, p. 14] C'est pourquoi on parle souvent de *grammaire notionnelle*.

Moeschler et Auchlin fournissent à ce propos l'exemple des conjonctions de coordination, classées d'après le principe du parallélisme logico-grammatical et non pas d'après des critères formels ou distributionnels. C'est pourquoi dans la liste des conjonctions de coordination qui possèdent la propriété commune de ne pas pouvoir apparaître ensemble dans la même phrase, on trouve *donc* qui n'a pas cette propriété car *et donc, mais donc, car donc, or donc, ni donc* sont possibles. [12, p. 15]

Nous ne pouvons pas clore cette présentation du modèle de la grammaire traditionnelle sans préciser ses caractéristiques les plus saillantes.

1. La grammaire traditionnelle est *un ensemble de connaissances morphologiques et syntaxiques orales et écrites d'une langue*. La morphologie concerne la structure interne des mots (terminaisons verbales, suffixes, préfixes); la syntaxe concerne l'organisation ou l'ordre des mots dans la phrase [9, p. 36] «Sa tâche essentielle est le classement des mots d'une langue dans un petit nombre de catégories pertinentes pour la description de cette langue (les parties du discours). [8, p. 71]

2. Dès ses débuts, la grammaire traditionnelle s'est manifestée comme *une grammaire spéculative*, surtout dans la culture fondée sur la pensée grecque où la grammaire est une partie de la philosophie, conformément aux textes de Platon et de Aristote. L'analyse de la phrase (l'opposition sujet-prédicat) ou la recherche des parties du discours (l'opposition nom, verbe, adjectif) ne sont pas séparables d'une recherche sur le fonctionnement de la pensée. L'idée que le langage reflète la pensée sous-tend de nombreuses grammaires qui, à travers la description d'une langue, visent une connaissance générale de l'esprit humain, telle la *Grammaire de Port Royal*. [8, p. 10]

3. La grammaire reflète *l'usage* qu'on fait de la langue à un moment donné de son histoire. La règle de grammaire est subordonnée à l'usage, ce qui signifie que «la norme se dégage de l'usage d'une langue et ne lui est pas imposée.» [8, p. 63-65] Cependant, au moment où l'on commence à faire la distinction entre *usage* et *bon usage* c'est *la norme* qui sera imposée à l'usage quotidien. La règle de grammaire devient ainsi

prescriptive et la grammaire avec:»Une grammaire normative tendrait à mettre dans le même sac, comme ‘incorrectes’, des phrases appartenant à des niveaux stylistiques différents et à des degrés différents de grammaticalité.» [15, p. 38-39] En imposant le bon usage et sanctionnant les fautes de langue, la grammaire joue un rôle important dans l’histoire de la langue: la fixation d’un ‘bon usage’ retarde la tendance naturelle d’une langue à évoluer. Le grammairien a le rôle d’un conservateur: «Le grammairien, garant et mainteneur de notre belle langue, sépare l’ivraie du bon grain, multiplie les mises en garde contre les déviations, les errements, l’emploi abusif de certaines expressions.» [Grevisse in 8, p.10] Pour le français, le XVIIe siècle a joué «un rôle capital dans l’établissement de la notion de bon usage» même si le terme, qui servira de base à la fixation de la langue [8, p. 63], apparaît déjà dans la grammaire latine.

4. La langue décrite par la grammaire traditionnelle est *la langue standard* qui n’est pas la même que la langue en usage «mais la langue dans un de ses usages particuliers, la langue écrite littéraire.» [12, p. 12] C’est la langue des grands écrivains français, différente de l’usage quotidien par la syntaxe et même par le lexique utilisé mais «investie d’un prestige qui s’enracine à la fois dans la société (seule l’élite sait écrire) et dans la culture (la littérature sert de modèle).» [8, p. 21] «Entre le français réellement pratiqué et le français décrit dans les grammaires il y a des différences notables, celui-ci ne recouvrant qu’une zone relativement étroite et normalisée de celui-là». [2, p. 15]

5. Des objectifs de la grammaire découle sa vocation *pédagogique*: les livres de grammaire renseignent leurs lecteurs sur les règles qui régissent l’usage d’une langue. [8, p.10]

6. Les règles de la grammaire sont des règles *particulières*. Elles fournissent les types généraux de combinaisons des unités (lexicales) de la langue [8, p. 18] mais ne se rapportent pas aux listes d’exceptions, auxquelles la formulation de la règle ne se réfère pas. [12, p. 12] En même temps, les règles «ne sont pas les mêmes selon les types de français qu’on décrit» [8, p. 21] mais la grammaire traditionnelle n’en tient pas compte.

7. Ces règles (de la grammaire) ne sont pas définies de l’extérieur et une fois pour toutes. Une langue évolue au cours du temps, et ce qui est perçu comme irrégulier à un moment donné peut être la trace d’une régularité ancienne ou l’annonce d’une régularité future. Les règles qui décrivent une langue à un moment donné sont *un reflet de*

l’usage.

8. L’analyse traditionnelle fait des fonctions une propriété des parties du discours (la possibilité d’être sujet ou complément fait partie, par exemple, de la définition du substantif), et non pas une caractéristique du fonctionnement de la phrase. [8, p. 23]

9. La grammaire traditionnelle place la syntaxe après la morphologie tandis que les grammaires des linguistes commencent par la description de la phrase. La différence d’ordre reflète une différence dans la conception d’une langue: si l’unité fondamentale de la langue est le mot et la phrase est une combinaison de mots, la morphologie sera la première partie dans une grammaire; si l’unité fondamentale est la phrase, le mot étant le résultat d’une analyse de la phrase, la grammaire va commencer par la syntaxe. [8, p. 22-23]

6. La grammaire - discipline scientifique?

La plupart des linguistes et des philosophes du langage écartent la grammaire des sciences car «elle n’est pas la même pour toutes les langues et ne saurait donc prétendre à la dignité d’une science générale.» [Wolf in 16, p. 37] Les premiers à s’occuper du statut scientifique de la grammaire ont été les penseurs du Moyen Age. *Gundessalinus* interprète la grammaire comme «la science des noms» et «la science des règles», qui est partout la même. D’autres distinguent «l’être sensible des mots, divers suivant les langues, de leur être de raison, commun à toutes.» [id.] Si la grammaire s’occupe d’un objet commun à toutes les langues – l’être de raison des noms – elle peut avoir statut de science.

La contribution la plus importante aux efforts d’inscrire la grammaire sur la liste des sciences appartient *aux modistes*, penseurs du Moyen Age qui «élaborent la notion de *modus significandi*» pour distinguer dans les mots «un signifié particulier (celui qui oppose le sens de *cheval* à celui de *chien*) et un signifié grammatical qui fait que si *cheval* et *chien* ont des *significations* différentes, ils ont même *consignification*: tous deux présentent leur signifié propre comme une notion permanente soustraite au temps et au changement.» [16, p. 37-38] De la sorte, les modistes définissent les parties du discours d’après *leurs modes de signifier* et jugent leurs définitions valables pour toutes les langues. Ce qui prouve que la grammaire est une science car elle s’occupe d’un domaine qui n’appartient à aucune autre science: la manière dont la langue signifie la réalité.

A l'époque moderne, on continue à soutenir le caractère non-scientifique de la grammaire. Aux critiques déjà mentionnées, on ajoute l'absence d'une réflexion théorique sous-tendant la description et aussi l'objectif et le rôle des règles, des exemples et des exceptions. Cependant, la grammaire satisfait aux exigences que toute discipline scientifique doit respecter pour se voir attribuer le statut de science: «.....elle est conforme à la structure épistémologique de toute connaissance reconnue comme scientifique: elle a son objet propre qui est lié à ce que nous avons appelé grammaire intériorisée (il se circonscrit, avec des différences notables selon les grammairiens, à certains aspects abstraits des relations entre les signes dont elle règle les usages); elle possède une théorie et une méthode qui lui est afférente (même s'il est vrai qu'il vaudrait mieux parler de théories et de méthodes); et ce sont cette théorie et cette méthode qui permettent la connaissance et la

transformation de son objet dans une pratique spécifique,..constituée par les descriptions et simulations grammaticales, produites par l'application méthodique d'une théorie à une partie de la grammaire intériorisée caractéristique d'une langue.» [2, p. 29-30]

Scientifique ou non-scientifique, il est évident que le modèle métalinguistique de la grammaire traditionnelle a été enseigné et appris pendant des siècles et l'est encore «comme s'il n'était pas lié à une observation de la langue grecque et à certaines options philosophiques de la pensée grecque antique.....options qui posent l'hypothèse que **les mots ne sont pas les choses, qu'ils ne sont pas des choses** et que **leurs relations présentent une certaine stabilité** qui peut être décrite méthodiquement, en dépit de la fugacité de la parole, de la mouvance du monde et de la variété des hommes et des langues.» [2, p. 26]

RÉFÉRENCES

1. ASDIFLE, 2003 – *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Clé International, Paris
2. BESSE H., PORQUIER R., 1991 – *Grammaires et didactique des langues*, collection LAL, Hatier/Didier, Paris
3. CHISS J.-L., FILLIOLET J., MAINGUENEAU D., 2001 – *Introduction à la linguistique française*, tome 1, Hachette, Paris
4. COLOMBAT B., 1988 – *Présentation: Eléments de réflexion pour une histoire des parties du discours*, „Langages” no.92, p.5-10
5. COMBETTES B., LAGARDE J.-P., 1982 – *Un nouvel esprit grammatical* in „Pratiques”, no.33, p.13-49
6. CUQ J.-P., 1996 – *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère*, Didier/Hatier, Paris
7. GALISSON R., COSTE D., 1976 – *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette, Paris
8. GARY-PRIEUR M.-N., 1985 – *De la grammaire à la linguistique. L'étude de la phrase*, Armand Colin, Paris
9. GERMAIN CL., SEGUIN H., 1998 – *Le point sur la grammaire*, Clé International, Paris
10. GREIMAS A.J., COURTÉS J., 1979 – *Sémiotique, Dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Hachette, Paris
11. LAGARDE J.P., 1988 – *Les parties du discours dans la linguistique moderne et contemporaine*, „Langages”, no.92, p.93-108
12. MOESCHLER J., AUCHLIN A., 2000 – *Introduction à la linguistique contemporaine*, Armand Colin, Paris
13. POUGEOISE M., 1996 – *Dictionnaire didactique de la langue française*, Armand Colin, Paris
14. ROBERT J.-P., 2002 – *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*, Ophrys, Paris
15. RUWET N., 1972 – *Introduction à la grammaire générative*, Plon, Paris
16. STEFANINI J., 1994 – *Histoire de la grammaire, textes réunis par V. Xatard*, CNRS Editions, Paris
17. VIGNER G., 2004 – *La grammaire en FLE*, Hachette, Paris

